

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2024

DEL-2024-311

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, à 13 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. AEBISCHER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 13

Représentés par mandat : 1

Objet : COMMUNE DE SCIONZIER - RUE DU PRE ROUGE - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENOUELEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE, MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CLUSES ARVE & MONTAGNES (2CCAM)

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

La commune de SCIONZIER entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de la voirie et le renouvellement de la canalisation d'eau potable rue du Pré Rouge.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux secs et la 2CCAM construit le réseau d'assainissement pour la mise en séparatif des réseaux humides sur ce secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune, le SYANE et la 2CCAM un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

La commune de SCIONZIER est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner M. Fernand DESCHAMPS comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que M. Christian BOUVARD son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

